

de Borgia, canonisé depuis peu (1671). C'est ainsi que son nom devint Borgia et en même temps son *prénom* parmi les membres de sa famille. "Saluts à notre frère Borgia," disent-ils, en s'écrivant.

Il est vrai qu'on ne peut s'en rapporter directement à lui sur cette appellation, attendu qu'il ne savait ni lire ni signer; mais en recourant à divers actes authentiques cités plus bas et au *Dictionnaire Tanguay*, on identifie sa personne et son nom aussi certainement que par sa signature.

Les branches diverses de cette lignée des Levasseur qui comptait dix frères, portaient aussi des ajoutés distinctifs à leur nom. Ainsi Pierre-Noël Levasseur, l'aîné, sculpteur et arpenteur, figure authentiquement sous le nom de "*Sieur Noël le Buisson*," entre autres à un acte devant M<sup>re</sup> J. A. Panet, notaire, en date à Québec du 28 septembre 1765, lequel y cite ainsi sous ce nom le procès-verbal de cet arpenteur du 22 mai 1762. Le *Dictionnaire Tanguay* indique aussi plusieurs autres surnoms aux Levasseurs.

Ce même Louis-Borgia Levasseur, épousa à Québec, le 2 mai 1730, Hélène Moreau, qui mourut le 17 mai 1744; et en secondes noces, le 27 août suivant, (!!!) il prit pour femme Marie-Joseph Gatien. Du premier lit, il n'eut pas moins de neuf enfants, et treize du second lit. Cette paternité biblique peut atténuer, en regard des convenances modernes, sa hâte un peu trop précipitée de convoler en secondes noces avant l'an révolu. Il mourut à Québec où il fut inhumé le 8 février 1780.

Sa postérité a continué à porter le nom de Borgia comme nom de famille, et il se retrouve dans ses descendants, parmi lesquels on compte Joseph-Levasseur Borgia, avocat de renom, député marquant de 1810 à 1829, et l'un des fondateurs du *Canadien* en 1806.

Suivant les dates bien établies ci-dessus, on voit que lors du siège de Québec en 1759, cet unique Borgia était âgé de 52 ans; mais où demeurait-il alors?

On constate qu'en 1742, il est qualifié de bourgeois à Québec, et qu'il devint alors propriétaire d'une terre dans le domaine du Roi, à St-Jean (Côte Sainte-Geneviève), vis-à-vis le terrain appartenant au Sr Perthuis, de trois arpents de largeur sur toute la profondeur qui se trouve du chemin Ste-Foy à la Grande-Allée, bornée du côté sud-ouest au fief St-Jean (celui de Jean Bourdon), appartenant aux héritiers du Dr Michel Sarrazin de l'Étang, et du côté nord-est aux terres ci-devant appartenant à M. D'Artigny et alors aux Dames Ursulines de Québec, suivant contrat qu'il leur en avait passé le 30 avril 1727.

Borgia tenait ce bien-fond en vertu d'un acte de vente que lui avaient consenti Simon Chamberland et Elizabeth Rondeau, son épouse, représentant les héritiers de Noël Pinguet et autres, passé devant M<sup>re</sup>